



Yaoundé, le 16 DEC 2025

LE MINISTRE,

MONSIEUR LE MINISTRE DES RELATIONS
EXTERIEURES
-YAOUNDE-

Objet : Clarification relative aux informations faisant état d'une prétendue suspension du Cameroun de l'Union Africaine

J'ai l'honneur de vous informer des informations relayées récemment sur certains réseaux sociaux faisant état d'une prétendue suspension de la République du Cameroun de l'Union Africaine pour non-paiement de ses contributions statutaires.

Ces informations font suite à la diffusion, hors de son contexte administratif, d'une correspondance interne de l'Union Africaine référencée **CDCP/A04/2/18052.25 du 13 octobre 2025**, adressée à l'Ambassade de la République du Cameroun à Addis-Abeba. Ladite correspondance rappelait qu'au **08 octobre 2025**, le solde restant dû par le Cameroun au titre de sa contribution pour l'exercice 2025 s'élevait à **2 803 988,75 dollars américains**.

Conformément à la **Décision EX.CL/DEC.1311(XLVII) du Conseil Exécutif de l'Union Africaine de juillet 2025**, cette situation exposait temporairement notre pays à des **sanctions dites préventives**, lesquelles ne constituent ni une suspension effective ni une exclusion des instances de l'Organisation.

Dès information portée à la connaissance du Gouvernement, le **Ministère des Finances, à travers la Direction Générale du Trésor**, a procédé avec diligence, en date du **10 novembre 2025**, à l'émission de **deux ordres de transfert** au profit de l'Union Africaine pour un **montant cumulé de FCFA 1 052 862 664**, équivalent à **1 848 348,84 dollars**, comme en attestent les messages SWIFT joints en annexe.

Ces paiements ont permis la **levée immédiate des sanctions préventives** évoquées dans la correspondance du 13 octobre 2025. Cette situation est confirmée par une correspondance ultérieure de l'Union africaine, référencée **CDCP/A04/2/18026.26**, qui précise que le solde résiduel de la contribution 2025

attendu de la République du Cameroun s'élève désormais à **955 639,91 dollars**, sans mention d'aucune sanction rattachée à ce montant.

Il ressort clairement de ce qui précède que la République du Cameroun **n'a jamais été suspendue de l'Union Africaine** et que les informations relayées sur les réseaux sociaux sont **inexactes, infondées et de nature à porter atteinte à l'image et à la crédibilité de l'État**.

C'est dans ce contexte qu'il a paru nécessaire de vous communiquer ces éléments, afin d'assurer une communication diplomatique cohérente et maîtrisée.

PJ : 04

COPIE

- **ME/SGPR**

**POUR LE MINISTRE,
Le Ministre Délégué**



Yaoaba Abdoulaye